



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 30 juin 2020 à 19 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Josée Parent, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement
Madame Marlène M GAGNON, directrice de la culture
Monsieur Jean Cardin, directeur direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Madame Diane Vallée, directrice de projet
Monsieur Mario GERBEAU, Secrétaire d'arrondissement

10 - Communications du président au public

CA20 21 0121

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 30 juin 2020.

10.02

CA20 21 0122

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2020

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2020, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.03

CA20 21 0123

Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 8 mai 2019 et le 7 mai 2020, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, pour la même période, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. (1207148001)

Il est proposé par le maire Jean-François Parenteau

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun;
2. de décréter que ledit rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement;
3. de déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 8 mai 2019 et le 7 mai 2020, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

10.04 1207148001

10 - Communications des conseillers au public

10 - Période de questions du public

CA20 21 0124

Octroyer un contrat à « Groupe Damex Inc. » pour les travaux d'aménagement de ruelles vertes entre les rue Riverview-Bannantyne-Godin-Lasalle et entre les rues Gordon-Bannantyne-Rielle-Verdun dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 210 383,03 \$ (contrat 184 804,09 \$, contingences 18 480,41 \$ et incidences 7 098,53 \$) taxes incluses - Appel d'offres public S20-020 - Cinq (5) soumissionnaires. (1204422004)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 210 383,03 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux d'aménagement de ruelles vertes entre les rues Riverview-Bannantyne-Godin-Lasalle et entre les rues Gordon-Bannantyne-Rielle-Verdun d'octroyer un contrat de 203 284,50 \$ (contingences et taxes incluses) à la firme *Groupe Damex inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1204422004

CA20 21 0125

Renouveler le contrat liant l'arrondissement de Verdun à l'entreprise Hydrotech NHP inc. pour l'enlèvement de graffitis pour une période d'un an, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. Autoriser une dépense maximale de 46 171,66 \$ (taxes incluses). (1206805006)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense maximale de 46 171,66 \$, taxes incluses, pour un contrat d'enlèvement de graffitis d'une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021;
2. de renouveler le contrat liant l'arrondissement de Verdun à l'entreprise *Hydrotech NHP inc.* au montant de 46 171,66 \$ pour l'enlèvement de graffitis ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.02 1206805006

CA20 21 0126

Octroyer un contrat à « Construction Morival Limitée » pour les travaux de réfection de terrains de tennis aux parcs Wilson et Woodland. Dépense totale de 439 824,74 \$ (contrat : 386 672,65 \$,

contingences : 38 667,27 \$ et incidences : 14 484,82 \$), taxes incluses. Appel d'offres publics S20-022 (4 soumissionnaires) (1206730003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 439 824,74 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour des travaux de réfection de terrains de tennis aux parcs Wilson et Woodland ;
2. d'octroyer un contrat de 425 339,92 \$ (contingences et taxes incluses) à la firme *Construction Morival Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin ;
3. d'imputer cette dépense à 80 % au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) par le biais du règlement d'emprunt numéro 17-053, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
4. d'imputer cette dépense à 20 % à l'arrondissement de Verdun par son Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.03 1206730003

CA20 21 0127

Octroyer un contrat à EBI Envirotech Inc. pour les services de nettoyage de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements au prix total de 241 947,65 \$, taxes incluses (19 130,46\$ contingences) pour 24 mois sans option de prolongation - Appel d'offres public 20-18107 (2 soumissionnaires).(1206459006)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 241 947,65 \$, taxes incluses (19 130,46 \$ frais incidents), afin d'octroyer un contrat, pour les services de nettoyage de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements, pour les années 2020 et 2021;
2. d'octroyer un contrat à la firme *EBI Envirotech inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 20-18107 (2 soumissionnaires);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir effectué le virement requis, le cas échéant.

20.04 1206459006

CA20 21 0128

Accorder une contribution financière de 19 686 \$, non taxable, à la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) afin de coordonner l'évaluation du Plan en développement social de Verdun 2016-2020 (1202586005)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 19 686 \$, non taxable, à l'organisme *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) afin de coordonner l'évaluation du *Plan en développement social de Verdun 2016-2020*.
2. d'approuver le projet de convention à intervenir entre cet organisme et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ce, pour l'année 2020;
3. de mandater madame Marlène Gagnon, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.05 1202586005

CA20 21 0129

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mai 2020 (1208747024)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mai 2020.

30.01 1208747024

CA20 21 0130

Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2020 (1208747023)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2020 par la Division des ressources financières, et ce, à titre informatif.

30.02 1208747023

CA20 21 0131

Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour la période de mai 2020 (1208747025)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de mai 2020.

30.03 1208747025

CA20 21 0132

Accepter le versement d'une aide financière de 15 000 \$ du programme « Histoires de chez nous » du Musée canadien de l'histoire pour le projet « Verdun en temps de guerre : une communauté engagée ». Autoriser l'utilisation de ce montant aux fins du projet. Augmenter l'enveloppe budgétaire de 2020 de l'arrondissement de Verdun. Informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal, et ce, après l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement de Verdun. (1205148003)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accepter le versement d'une somme de 15 000 \$ du programme « Histoires de chez nous » du Musée canadien de l'histoire pour le projet « Verdun en temps de guerre : une communauté engagée »;
2. d'autoriser l'utilisation de ce montant aux fins du projet;
3. d'augmenter l'enveloppement budgétaire de 2020 de l'arrondissement de Verdun;
4. d'informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal, et ce, après l'adoption de la résolution du Conseil d'arrondissement de Verdun;
5. Le tout conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

30.04 1205148003

CA20 21 0133

Accorder un soutien financier, spécial et non récurrent, d'un montant total de 199 360 \$ aux 8 organismes, offrant des camps de jour aux jeunes verdunois, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux. Approuver les 8 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier. Autoriser l'affectation de surplus temporaire d'un montant 199 360 \$ pour financer les dépenses assumées temporairement par l'arrondissement de Verdun, en attendant la réception de la subvention. (1204637008)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder un soutien financier, spécial et non récurrent, d'un montant total de 199 360 \$ à 8 organismes offrant des camps de jour aux jeunes verdunois, et ce, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux;
2. d'approuver les 8 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier;
3. d'autoriser l'affectation du surplus temporaire d'un montant de 199 360 \$ pour financer les dépenses assumées temporairement par l'arrondissement de Verdun, en attendant la réception de la subvention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

30.05 1204637008

CA20 21 0134

Autoriser l'appropriation de soldes de divers dépôts concernant des dossiers inactifs, pour un montant total de 40 280,44 \$ et comptabiliser ce montant aux revenus de l'arrondissement de Verdun. (1208287001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser l'appropriation d'un montant de 40 280,44 \$ représentant l'annulation des soldes sur divers dépôts dont les dossiers sont inactifs, et de comptabiliser cette somme aux revenus divers de l'arrondissement;
2. d'autoriser les transactions comptables nécessaires à l'annulation des dépôts;
3. d'imputer ces revenus divers au poste :
2436.0010000.305713.01301.45901.000000.0000.000000.000000.000000.00000.

30.06 1208287001

CA20 21 0135

Approuver l'utilisation des paliers supérieurs du stationnement Éthel pour la tenue d'activités d'animations organisées par la Société de développement commercial Wellington (SDC), pour une durée de 4 mois (de juillet à octobre 2020) et édicter les ordonnances relatives à la tenue d'activités.(1204536003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'approuver l'utilisation des paliers supérieurs du stationnement Éthel pour la tenue d'activités d'animations organisées par *la Société de développement commercial Wellington (SDC)* pour une période de 4 mois (de juillet à octobre 2020);
2. d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités qui se tiendront au stationnement Éthel, de juillet à octobre 2020, dans le cadre des activités d'animations de la SDC;
3. l'approbation est conditionnelle à la levée de l'interdiction de rassemblements émise par le gouvernement du Québec et à la mise en place par la SDC d'un plan de mesures respectant les directives émises par la Santé publique pour la tenue d'activités.

40.01 1204536003

CA20 21 0136

Ordonnances relatives à divers événements publics (1208447006)

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'approuver la dérogation quant à la tarification;
2. d'approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement;
3. d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics suivants :

Soirée des Grands Verdunois	5160, boul. LaSalle, Quai 5160	Mercredi 11 novembre 2020 de 12 h à 23 h
Programmation Verdun actif été 2020	Parc Willibrord	Mardi 7 juillet 2020 de 17 h à 19 h 30
	Parc de l'Honorable George-O'Reilly, derrière le Natatorium	Mardi 14 juillet 2020 de 18 h à 20 h 30

	Esplanade Quai 5160	Samedi 18 juillet 2020 de 12 h à 14 h 30
	Esplanade Pointe-nord	Dimanche 2 août 2020 de 12 h à 17 h 30
	Parc Willibrord	Mardi 11 août 2020 de 17 h à 19 h 30
	Parc West Vancouver	Samedi 15 août 2020 de 9 h 30 à 12 h
	Derrière le Natatorium	Dimanche 16 août 2020 de 9 h à 17 h 30
	Esplanade Pointe-nord	Samedi 5 septembre 2020 de 12 h à 17 h 30
	Parc du souvenir	Mercredi 9 septembre 2020 de 17 h à 20 h
	Derrière le Natatorium	Samedi 12 septembre 2020 de 12 h à 17 h 30
	Parc Willibrord	Mardi 15 septembre 2020 de 17 h à 19 h 30
Épluchette des pouces verts	Jardin Woodland	<ul style="list-style-type: none"> • Samedi 15 août 2020 9 h à 16 h • En cas d'intempéries, dimanche 16 août 2020, même horaire
Distribution de paniers fermiers biologiques	Stationnement de La Station, 201, rue Berlioz	Tous les jeudis du 4 juin au 12 novembre 2020 16 h à 20 h
Programmation culturelle estivale 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Parcs • Espaces verts • Rues et pistes piétonnes • Ruelles 	Horaire à déterminer
Les Sentiers de la littérature 2020	Parc Desmarchais	Du vendredi 3 juillet au jeudi 1er octobre 2020
Dérogation général	Selon les demandes	Horaire à détermine

En vertu des règlements suivants :

1. *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012, article 48);
2. *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516);
3. *Règlement sur les tarifs* (RCA19 210285) et son annexe C;
4. *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires* (1735);
5. *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RCA06 210012).

40.02 1208447006

CA20 21 0137

Édicter une ordonnance relative à la réalisation des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Leclerc, Place du Commerce et Penninston (Contrat 458012) en dehors des périodes permises par la réglementation (1206730004)

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter une ordonnance relative à la réalisation des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Leclerc, Place du Commerce et Penninston (Contrat 458012) en dehors des périodes permises par la réglementation.

40.03 1206730004

CA20 21 0138

Avis de motion et dépôt de projet du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Verdun sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005) (1207325001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Parent

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire Jean-François Parenteau de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Verdun sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005)*, lequel projet de règlement est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

de prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Verdun sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005)*.

40.04 1207325001

CA20 21 0139

Adopter le Règlement abrogeant le Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement (1208747020)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'avis de motion donné du *Règlement abrogeant le Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement RCA05 210006* à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2020 par sa résolution CA20 210109;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement abrogeant le Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement RCA05 210006* » à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2020 par sa résolution CA20 210109;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance et qu'aucun changement n'y a été apporté;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

1. d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement décrétant la constitution d'un fonds de roulement et l'approbation à cette fin d'une somme de 250 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2001 du fonds général de l'ancienne Ville de Verdun*;
2. d'affecter la somme de 250 000 \$ provenant de ce fonds au fonds général de l'arrondissement;
3. de demander au secrétaire d'arrondissement d'attribuer un numéro à ce règlement.

40.05 1208747020

CA20 21 0140

Adoption-Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA19 210007) afin d'abroger et de modifier les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public par une terrasse ou une contre-terrasse et de prévoir une disposition permettant au conseil d'arrondissement de modifier par ordonnance les tarifs prévus dans ce règlement (1201908001)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA19 210007)* à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2020 par sa résolution CA20 210119;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement les tarifs (RCA19 210007)* » à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2020 par sa résolution CA20 210119;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance et qu'aucun changement n'y a été apporté;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

- 1 d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs*, lequel a pour objet d'abroger et de modifier les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public par une terrasse ou une contre-terrasse et de prévoir une disposition permettant au conseil d'arrondissement de modifier par ordonnance les tarifs prévus dans ce règlement;
2. de demander au secrétaire d'arrondissement d'attribuer un numéro à ce règlement.

40.06 1201908001

CA20 21 0141

Annulation du solde résiduaire du Règlement autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de divers véhicules et équipements (RCA13 210002) (1208747022)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Attendu que l'arrondissement a entièrement réalisé l'objet du *Règlement autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de divers véhicules et équipement*(RCA13 210002) à un moindre coût que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 2 031 644,76 \$;

Attendu qu'une partie de l'emprunt, soit la somme de 2 031 644,76 \$, a été financée de façon permanente par le "fonds réserve";

Attendu que le montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation n'a pas été contracté et que ce solde résiduaire ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ce solde n'est plus requis et que celui-ci ne devrait plus apparaître dans les registre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

1. de réduire la dépense du *Règlement autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de divers véhicules et équipement* (RCA13 210002) de 2 315 000,00 \$ à 2 031 644,76 \$;
2. de réduire le montant de l'emprunt de 2 315 000,00 \$ à 0,00 \$;
3. d'approprier la somme de 2 031 644,76 \$ à même le fonds général (fonds réserve) de l'arrondissement afin de payer la totalité de la dépense prévue à ce règlement;
4. de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres le solde résiduaire de 2 315 000,00\$ de ce règlement;
5. de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

40.07 1208747022

CA20 21 0142

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement à la suite de la procédure de transmission de demandes écrites à l'arrondissement tenant lieu de registre concernant l'approbation du Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$ (RCA20 210004) (1209921220)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du certificat attestant les résultats de la procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre tenue du 10 au 25 juin 2020 relativement à l'approbation par le personnes habiles à voter de l'arrondissement du *Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 13 745 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (RCA15 210005) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 991 000 \$ pour un total de 14 736 000 \$* (RCA20 210004) dressé par le secrétaire d'arrondissement le 25 juin 2020, lequel est déposé conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

40.08 1208286001

CA20 21 0143

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement d'une école au 14, place du Commerce (1205291004)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, selon l'article 363.44 du *Règlement de zonage numéro 1700*, les plans A-106a et A-107a, réalisés par Stéphane Lessard, architecte, déposés, signés et datés par la Direction du développement du territoire et études techniques le 10 juin 2020.

40.09 1205291004

CA20 21 0144

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la transformation et l'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé au 3908, rue Bannantyne (1203203001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage numéro 1700* tel qu'amendé, les plans, les élévations et la coupe; pages A-02, A-05, A-10 à A-13, A-30 à A-32 et A-40, préparés par Guillaume Marcoux, architecte (*Architecture Microclimat*), déposés, estampillés et datés du 17 juin 2020 par la Division de l'urbanisme, afin de permettre la transformation et l'agrandissement en cour arrière du bâtiment situé aux 3908-3910, rue Bannantyne.

40.10 1203203001

CA20 21 0145

Remplacer la procédure de consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) concernant une demande de dérogation mineure portant sur la marge avant du nouveau pavillon de l'hôpital de Verdun par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.(1205291005)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Attendu que l'arrondissement a reçu une demande de dérogation mineure portant sur la marge avant du nouveau pavillon de soins de l'hôpital de Verdun;

Attendu qu'en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le secrétaire d'arrondissement doit, au moins 15 jours avant la tenue d'une séance où le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure, faire publier, aux frais de la personne qui demande la dérogation, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la séance ainsi que la nature et les effets de la dérogation demandée;

Attendu qu'en vertu de l'Arrêté numéro 202-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement et le rassemblement de citoyens est présentement suspendue;

Attendu qu'en vertu de cet Arrêté, le conseil peut décider de remplacer une telle procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public;

de remplacer la procédure de consultation publique prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) concernant une demande de dérogation mineure portant sur la marge avant du nouveau pavillon de l'hôpital de Verdun par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 202-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

40.11 1205291005

CA20 21 0146

Désigner Madame Véronique Tremblay, comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Verdun pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020. (1202098004)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de désigner la conseillère Véronique Tremblay comme mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020.

51.01 1202098004

CA20 21 0147

Entériner la nomination du directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun à compter de la date de la signature du sommaire décisionnel.(1206783003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'entériner la nomination du directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Verdun, et ce, à compter de la signature du sommaire décisionnel.

51.02 1206783003

CA20 21 0148

Recevoir et prendre acte du Rapport du Bureau de l'inspectrice générale sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) et de la demande de renversement des décisions de l'inspectrice générale de l'entreprise Beauregard environnement ltée et de M. Michel Chalifoux (1201908005)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Attendu que les membres du conseil déclare avoir reçu et pris connaissance du *Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) daté du 25 mai 2020* et de la lettre du 8 juin 2020 de M^e Martin Marceau du cabinet d'avocats *Marceau & Boudreau* par laquelle il demande au conseil de la ville et des conseils d'arrondissement concernés de renverser les décisions de l'inspectrice générale contenues dans ce rapport;

1. de prendre acte du Rapport du Bureau de l'inspectrice générale intitulé : *Rapport sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) daté du 25 mai 2020*;
2. de prendre acte de la lettre du 8 juin 2020 de M^e Martin Marceau du cabinet d'avocats *Marceau & Boudreau* par laquelle il demande au conseil de la ville et aux conseils d'arrondissement concernés de renverser les décisions de l'inspectrice générale contenues dans ce rapport;
3. de ne pas renverser la décision de l'inspectrice générale en ce qui a trait à la résiliation du contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 7 mai 2019 en vertu de sa résolution numéro CA19 210097 à la suite de l'appel d'offres 19-17357.

60.01 1201908005

Affaires nouvelles

70.01

Communications du président au public

70.02

Levée de la séance

70.03

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 septembre 2020.